

## ***Compte-rendu du comité départemental de suivi de la réforme des rythmes scolaires du 23 novembre 2015***

Présents : administration (Mme Filho, M. Bost, Mme Boluix, Mme Poujade, Mme Gouriou, Mme Villecourt), DDCS (M. Carbuccia, M. Tabus), CAF (M. Damour), Francas (M. Russo), Mairie de Baillargues, PEEP (M. Blin), FCPE (Mme Lagors), CEMEA (Mme Martiol), SE-UNSA, SNE (M. Verdier)

Excusé : Conseil départemental (M. Calvat)

Absents : AMF (M. Bilhac), SUD, FSU SNUipp, FO

### **I. Point d'étapes**

Nous en sommes à la troisième année de la réforme.

2013 => début

2014 => généralisation

Notre département compte 630 écoles sur 253 communes.

Sur les 253 communes en 2015 :

183 OTS classique

24 en « dérogation » (+ 3 par rapport à 2014)

41 en « expérimentation » (+ 5 par rapport à 2015)

Nous rappelons que l'expérimentation signifie un après-midi non travaillé (souvent le vendredi).

Il y a actuellement 245 communes avec un PEDT. Augmentation des ALP depuis 2013.

Béziers bénéficie cette année de la dotation de solidarité urbaine.

### **II. Evaluations des effets de la réforme**

M. Bost expose les différentes évaluations qu'envisage le ministère.

1. Absentéisme des élèves : évaluation en cours sur 702 classes. Voir si il y a plus d'absences le mercredi matin ou le samedi matin le cas échéant.

2. Effets sur les acquisitions en français et mathématiques. Questionnaire adressé aux familles, aux maîtres et aux élèves. 15000 élèves de CM2.

3. Impact sur les apprentissages selon l'OTS choisie.

Résultats en 2017.

Le SNE déclare qu'il était le seul syndicat à s'opposer à cette réforme et qu'il continue à demander son abrogation. Le SNE dénonce la municipalisation de l'école publique. Le SNE souhaite des évaluations objectives des effets de cette réforme et demande concernant l'évaluation 3 que soient prises en compte également les écoles qui ne sont pas passées aux nouveaux rythmes. Il y en a ... les 85 % des écoles privées ... et oui elles n'ont aucune obligation d'y passer et dans la grande majorité elles n'y passent pas. Pas folles !

M. Bost ne peut pas nous dire si les écoles privées qui ne sont pas passées aux nouveaux rythmes seront dans l'évaluation. Le SNE en doute.

La DASEN conteste le fait que l'école se municipalise car pour elle les TAP ne font pas partie du temps scolaire... Pour le SNE il est indéniable qu'un élève n'a pas les mêmes journées selon la commune où il se trouve.

Le SNE explique que la journée des enfants est plus longue et qu'en plus ils doivent aller à l'école le mercredi matin. La réforme avait pour but d'alléger les journées des élèves, beau résultat !

Dans notre département, la DSDEN essaie de trouver des étudiants volontaires afin de consacrer leur mémoire professionnel à la réforme des rythmes éducatifs (nouveau nom des rythmes scolaires). 7 étudiantes se sont portées volontaires.

Mme Poujade pour le GAD présente un document qui sera transmis aux COPIL en vue d'évaluer les PEDT.

### **III. Témoignages**

L'adjointe au maire de Baillargues et un personnel municipal présentent un diaporama sur la mise en place de la réforme dans leur commune (à peu près 7000 habitants pour à peu près 700 élèves).

Ils ont réalisé un énorme travail d'organisation et de réflexion. 90 % des élèves sont inscrits aux TAP qui sont gratuits pour les familles.

Apparemment tout va bien dans le meilleur des mondes mais ...

Compte tenu du coût important de la réforme (200000 € par an pour la commune) et des problèmes d'organisation de ressources humaines la commune souhaite l'année prochaine passer à l'expérimentation et regrouper les TAP le vendredi après-midi (- 25 % des coûts et organisation moins compliquée). Les membres du comité, excepté le SNE, trouvent cela dommage et leur proposent de choisir un autre après-midi. Plus de 80 % des parents de Baillargues se sont positionnés pour les vendredi après-midi. Belle leçon de démocratie ...

La FCPE et les DDEN dénoncent des tarifs importants pour les TAP dans certaines communes mais paraissent satisfaits de la réforme.

La PEEP ne dénonce pas la réforme mais demande un regard particulier pour les élèves de maternelle qui n'ont pas le même rythme biologique que les élèves de CM2.

En conclusion le comité de suivi est content de la réforme des rythmes « éducatifs ». L'administration, les partenaires et le se-uns ne doutent en aucun cas du bien-fondé de cette réforme et nagent dans l'auto-satisfaction. Seul le SNE était présent pour faire entendre la voix des enseignants qui sont contre cette réforme ou qui, au moins, doutent de ses effets bénéfiques. Nous ne nous écrivons pas et nous serons toujours présents.



**ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.**

